

RÉUNION DU BUREAU DU JEUDI 15 FEVRIER 2024

Les membres du Bureau du Conseil d'Administration de l'OPH 65 se sont réunis le jeudi 15 février 2024 à 14h00 au 38 rue Soult à Tarbes, sous la présidence de Yannick BOUBÉE, Président.

Présents:

M. Yannick BOUBEE	Président de l'OPH 65 – Conseiller Départemental – Conseiller Municipal d'Aureilhan
M. Manuel ESPEJO	Représentant CAF
Mme Anne COLAT-PARROS	Directrice de l'ADIL
Mme Sylvie PORTEJOIE	Représentante l'INDECOSA CGT
M Jean GLAVANY	Vice-Président de l'OPH 65 – Ancien Ministre a donné pouvoir au Président

Absents:

Mme Virginie SIANI-WEMBOU	Conseillère Départementale a donné pouvoir à Mme COLAT-PARROS
M. Laurent LAGES	Vice-Président du Conseil Départemental

Assistaient à cette réunion:

M. Jean-Pierre LAFONT-CASSIAT	Directeur Général de l'OPH 65
Mme Coralie QUINCHARD	Secrétaire Administrative, Secrétaire de séance

2024 - 03

PROMOLOGIS – ACHAT DE 195 LOGEMENTS – AUTORISATION D'EMPRUNT PTP (PRET TRANSFERT DE PATRIMOINE)

PRESENTATION:

Réalisation d'un Contrat de Prêt d'un montant total de 4 480 361,56 € consenti par la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de l'achat de 195 logements auprès de la Société Promologis. Il s'agit là d'un Prêt Transfert Patrimoine.

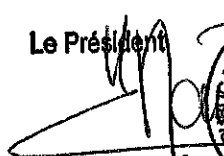
Pour le financement de cette opération, Monsieur le Directeur Général est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé de 1 Ligne du Prêt pour un montant total de 4 480 361,56 €, et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt :

Ligne du Prêt :	PTP
Montant :	4 480 361,56 euros
Durée totale de la Ligne du Prêt :	25 ans
Périodicité des échéances :	Trimestrielle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0,96 %. Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés)
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée » (DL)
Taux de progressivité des échéances :	0 %

Les membres du Bureau, par délégation du Conseil d'Administration autorisent à l'unanimité son Directeur Général à :

- signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

Le Président

Yannick BOUBÉE

